



SAINT-BERTHEVIN

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

PROCES-VERBAL

Réunion du 10 février 2020

LISTE DES PRESENTS

Prénom NOM	Présents	Absents	Pouvoirs
Titulaires			
Yannick BORDE		x	Corinne SEGRETAIN
Corinne SEGRETAIN	x		
Michèle VEILLARD	x		
Pascal DAUSSY	x		
Myriam TRIPPIER	x		
Sébastien DIBON	x		
Krista SUZNJEVIC	x		
Florence MORIN	x		
Suppléants			
Roger GOBE			
Joseph BRUNEAU			
Jean-Jacques BEAULIEU			
Nathalie RIO			
Lucie LEPAGE-BRARD		excusée	
Catherine LANGLOIS		excusée	
Thierry GEORGET	x		

Membres de droit :

Le Médecin de prévention : Docteur PIEDNOIR, excusée
 Les Assistants de prévention : Mme Catherine DIEUMEGARD, excusée

Personnel convoqué :

Mme Catherine DUBOST, Direction Générale des Services
 Mme Laurence SIMON-BRILLAND, Direction des Ressources Humaines

M. le Maire ouvre la séance à 14 H 00

- est désignée secrétaire de séance élue : Michèle VEILLARD
- est désignée secrétaire du CHSCT à l'unanimité : Myriam TRIPPIER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 02/05/2019
2. Agent de prévention
3. Présentation du plan d'aménagement du centre de rencontres
4. Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CHSCT du 02/05/2019

C. SEGRETAIN demande à l'assemblée si des remarques sont à émettre au sujet du procès-verbal de la séance précédente.

Aucune remarque n'est formulée.

Vote

Les représentants du personnel : unanimité

Les représentants de la collectivité : unanimité

2. AGENT DE PREVENTION

Lors du Comité technique du 12 septembre 2019, il avait été soulevé la question de la désignation d'un agent de prévention, au regard des attentes.

Nous avons échangé sur la nécessité de pouvoir désigner une personne compétente et disposant du temps nécessaire pour mener à bien les missions.

Pour mémoire, les assistants de prévention sont chargés d'assister l'autorité territoriale, dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques et dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Concrètement, ils ont en charge, pour ne citer que les tâches principales : la mise à jour et le suivi du Document Unique, l'analyse des Accidents du Travail, la mise en place des documents obligatoires, le suivi des vérifications périodiques obligatoires

De fait, deux options s'offrent à la collectivité :

- repérer en interne des personnes en mesure de réaliser cette mission ;
- lancer un appel à candidatures et désigner parmi les volontaires.

Lors du CT du 12 septembre, il avait été indiqué que les opinions divergeaient parmi les représentants des agents au sujet du mode de recrutement de l'agent de prévention, considérant pour certains que ce poste nécessite des connaissances particulières et choisir un agent volontaire mais ne connaissant pas le sujet ou sans la capacité de tenir ce rôle, ne serait pas pertinent.

Un travail de repérage a été réalisé par la Direction Générale des Services avec prise de contact auprès d'un agent dont la formation et l'expérience sont en adéquation avec la mission mais celui-ci n'a pas souhaité donner suite à ce jour compte-tenu de sa charge de travail actuelle.

Par ailleurs, pour réaliser au mieux la mission de prévention, celle-ci doit se faire en lien étroit et avec l'accompagnement du service RH, ce que le service n'est pas en mesure en l'état de réaliser pleinement dans sa configuration actuelle.

Nous sommes actuellement en cours de recrutement du DRH (suite à relance de la procédure non aboutie en décembre dernier).

Avant tout choix sur l'une ou l'autre des options, il est proposé d'attendre la finalisation du recrutement du DRH dont l'arrivée pourra permettre de préciser la nature de l'accompagnement RH et les attendus in fine à l'égard du futur agent de prévention.

C. SEGRETAÏN explique qu'un travail de repérage au sein de la collectivité des agents susceptibles de mener à bien cette mission a été effectué par C. DUBOST.

Cependant, la personne pressentie n'a pas pu répondre favorablement à cette proposition en raison de sa charge de travail.

C. SEGRETAÏN poursuit en rappelant que le recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines est toujours en cours et, par conséquent, le temps manque au service des RH pour solutionner les problématiques rencontrées par l'agent de prévention lors de l'exercice de ses missions.

C. SEGRETAÏN conclut d'attendre le recrutement du DRH avant de désigner un agent de prévention, sauf si un candidat se désigne.

T. GEORGET estime que sans agent de prévention, des thèmes importants comme les bilans sur les accidents de services et maladies professionnelles ou la prévention ne sont plus abordés lors des CHSCT.

T. GEORGET demande s'il est possible de rédiger une fiche de poste servant de support afin d'éclairer les agents intéressés par ce rôle.

C. DUBOST explique qu'il existe des formations pour les agents de prévention mais souligne qu'au-delà de l'envie d'effectuer cette mission par un candidat, il faut en avoir les capacités.

C. DUBOST maintient que le rôle de l'agent de prévention est d'autant plus efficient s'il travaille en lien avec le service des Ressources Humaines.

T. GEORGET conclut qu'un repérage sera effectué afin de communiquer les noms des agents intéressés et convient que l'agent de prévention doit travailler en lien avec le service des RH.

Vote

Les représentants du personnel : unanimité

Les représentants de la collectivité : unanimité

3. PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE RENCONTRES

Le conseil municipal a validé l'avant-projet lors de sa séance du 19/12/2019.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté le dossier au stade projet le 30/01/2020 dont vous trouverez les plans en pièces jointes.

Quelques modifications restent à apporter sur les plans joints suite à observations faites en réunion du 30 janvier dernier.

Il est sollicité l'avis du CHSCT dans le cadre de l'activité des agents municipaux au sein de ce bâtiment.

Le planning de réalisation n'est pas encore définitivement arrêté avec un début de travaux prévu à ce stade en Juin 2020, moyennant le caractère fructueux des marchés suite à consultation des entreprises au cours du 1er semestre.

C. DUBOST présente les plans d'aménagements du Centre de Rencontres (CDR).

T. GEORGET demande quel type de cloison sera utilisé dans les deux pièces de l'ex bibliothèque.

C. DUBOST répond qu'il s'agira de cloisons fixes.

T. GEORGET s'interroge sur la date de démarrage et la durée des travaux.

C. DUBOST informe que la date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée en juin 2020 et que les travaux se termineront en janvier 2021.

C. DUBOST précise que les locaux seront à déménager avant le mois de mai. Un planning sera transmis aux usagers du CDR.

C. DUBOST détaille que la fermeture du CDR ne sera pas globale mais par niveaux.

T. GEORGET demande si une salle sera mise à disposition en remplacement du local syndical.

C. SEGRETAIN précise que des salles seront proposées aux agents ainsi qu'aux associations.

S. DIBON souligne l'importance du choix des prestataires et des matériaux utilisés pour les ouvertures, les portes ou huisseries par exemple.

C. DUBOST répond qu'une lecture du cahier des clauses techniques particulières peut être effectuée en lien avec le conducteur des opérations qui a l'intégralité du dossier avec les caractéristiques techniques.

Vote

Les représentants du personnel : unanimité

Les représentants de la collectivité : unanimité

4. QUESTIONS DIVERSES

✚ Invitation du SPAT

M. TRIPPIER explique qu'afin que les membres du SPAT puissent présenter les bilans lors de la prochaine réunion du CHSCT, il serait opportun de leur envoyer une invitation dès que la date sera fixée.

✚ Gestion des situations difficiles

M. TRIPPIER indique que suite aux nombreux vols survenus cet été, des caméras de surveillance ont été installées sur les bâtiments.

M. TRIPPIER rappelle que le souhait des agents est d'être soutenus par les élus en cas d'altercations avec des administrés.

C. SEGRETAIN propose qu'une note soit rédigée et publiée dans l'Intern'actu afin que l'ensemble des agents connaissent la démarche à effectuer dans de telles situations. Elle précise que des formations seront proposées aux agents.

M. le Maire lève la séance à 14 h 50.

Le Maire

Yannick BORDE

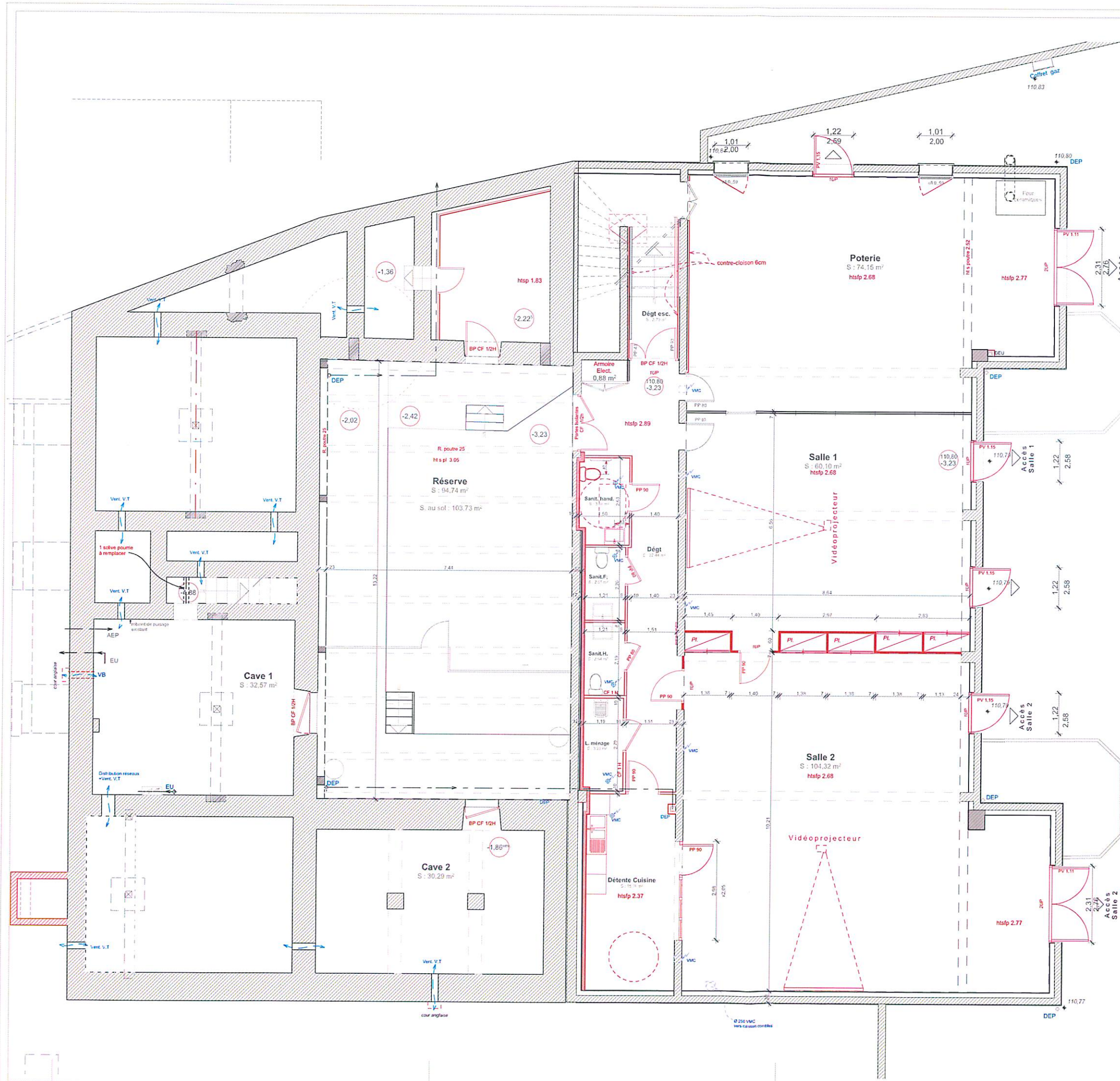


La Secrétaire élue

Michèle VEILLARD

La Secrétaire du CHSCT

Myriam TRIPPIER



Maître d'Ouvrage



SAINT-BERTHEVIN

**Aménagement du Centre de Rencontres (CDR)
53940 Saint-Berthevin**

02

N° 1908



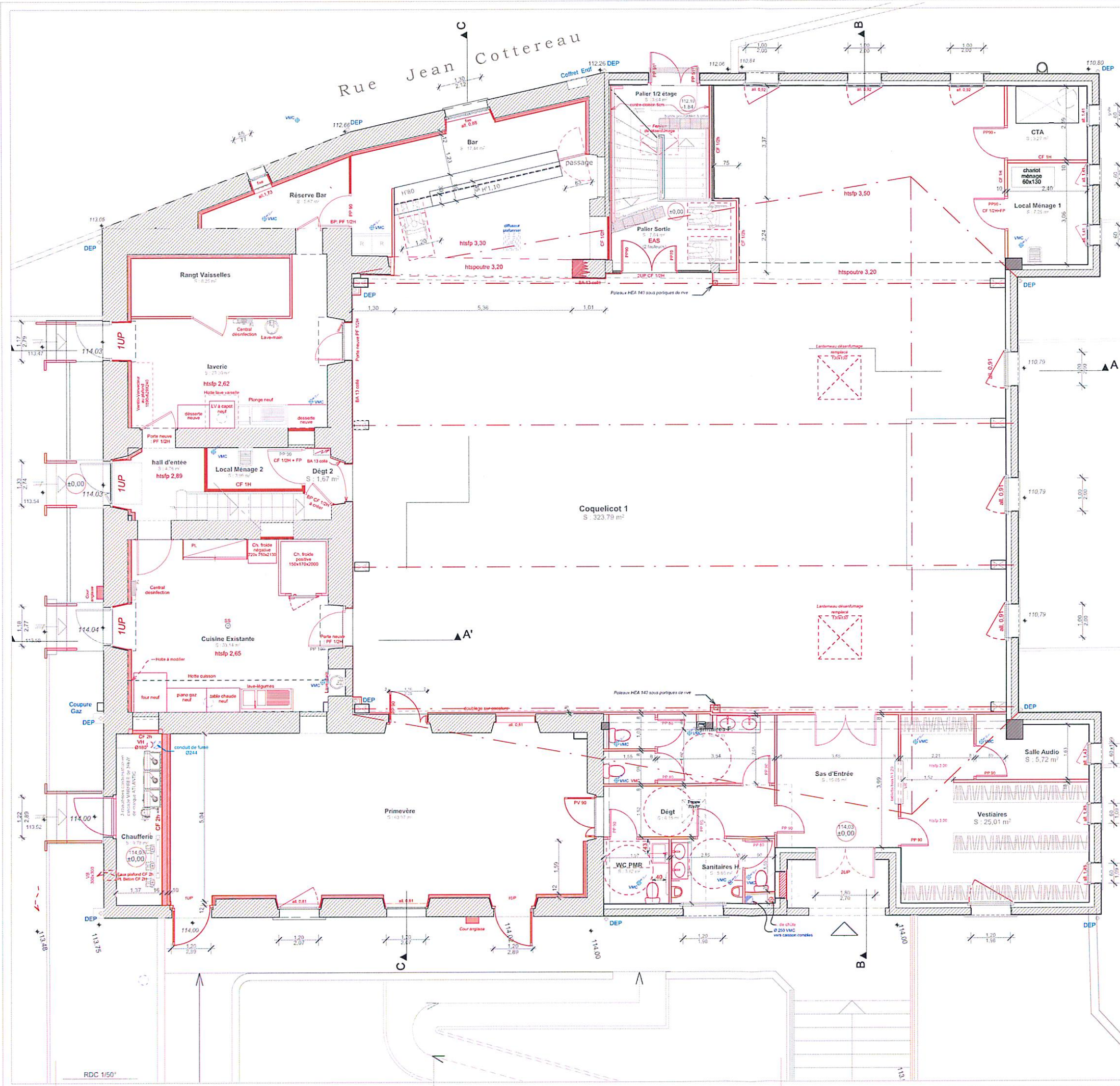
Architecte Atelier 1784 SNC - architectes 17 rue de la Gare 53100 Saint-Berthevin Tél. 02 43 28 75 79	Responsable Renard FR SNC 17 rue de la Gare 53100 Saint-Berthevin Tél. 02 43 28 75 79
Electricien SAR 8023 17 rue de la Gare 53100 Saint-Berthevin Tél. 02 43 28 75 79	Plombier SAR 8023 17 rue de la Gare 53100 Saint-Berthevin Tél. 02 43 28 75 79
Assurance MAGASIN - Bureau d'Assurance 17 rue de la Gare 53100 Saint-Berthevin Tél. 02 43 28 75 79	Assurance MAGASIN - Bureau d'Assurance 17 rue de la Gare 53100 Saint-Berthevin Tél. 02 43 28 75 79
Architecte d'Intérieur SAR 8023 17 rue de la Gare 53100 Saint-Berthevin Tél. 02 43 28 75 79	Architecte d'Intérieur SAR 8023 17 rue de la Gare 53100 Saint-Berthevin Tél. 02 43 28 75 79

Etat futur
Rez-de-Jardin
Ech. 1/50'


DATE Janvier 2020

MODIFICATION

PRO



Maitre d'Ouvrage




SAINT-BERTHEVIN

Aménagement du Centre de Rencontres (CDR)
53940 Saint-Berthevin

03

N°: 1908

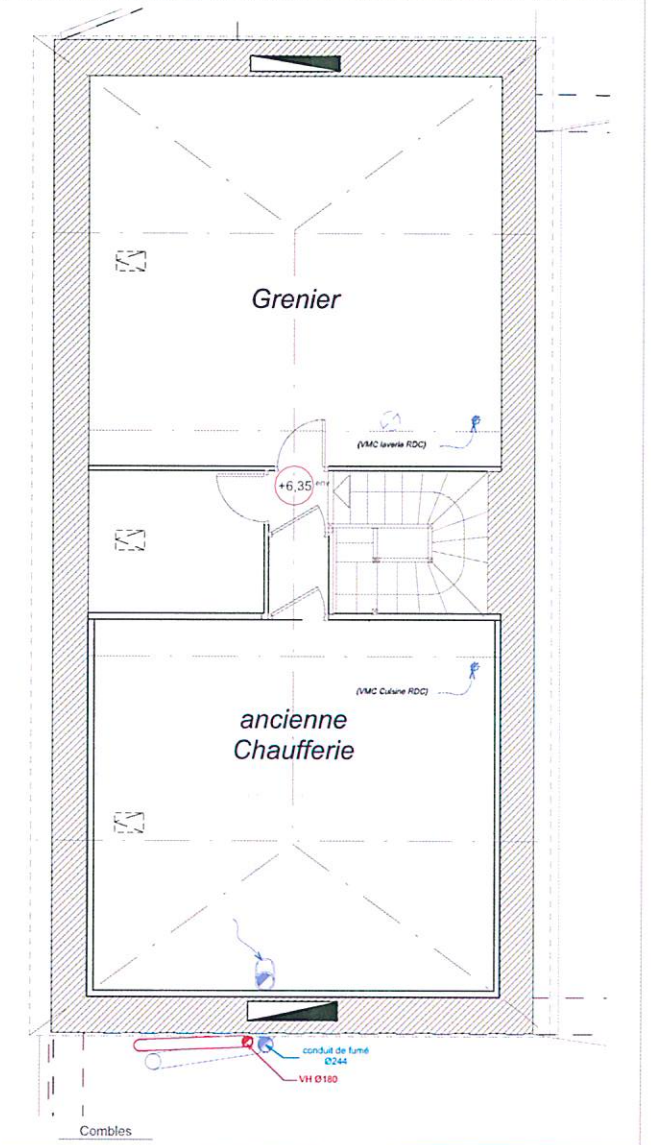
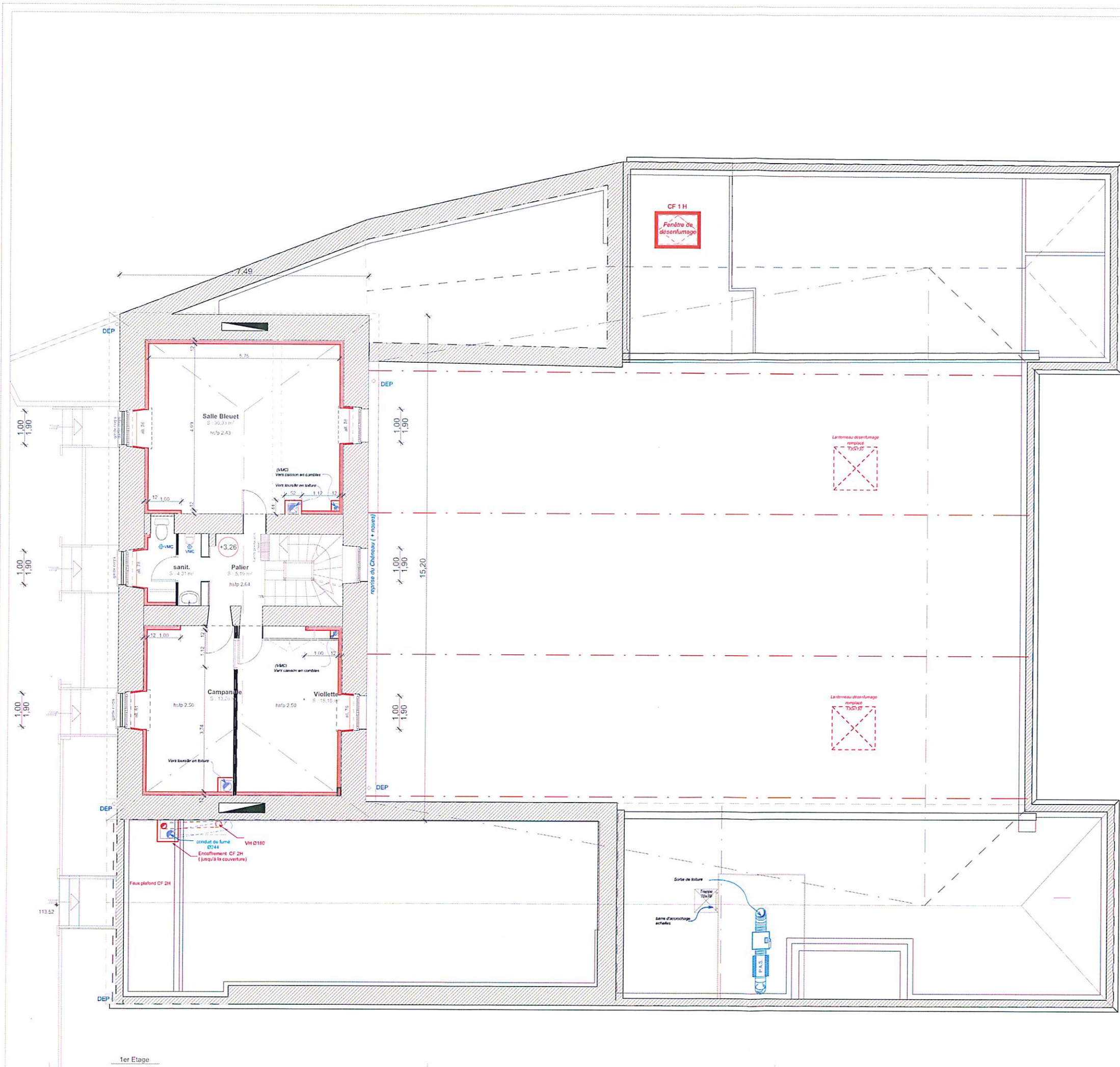




<p>Architecte Agence IFR-ARC 10 rue de la République 53100 Mayenne Tél: 03 53 53 53 53</p>	<p>Architecte d'Intérieur SARL IFR-ARC 10 rue de la République 53100 Mayenne Tél: 03 53 53 53 53</p>	<p>Maître d'œuvre SARL IFR-ARC 10 rue de la République 53100 Mayenne Tél: 03 53 53 53 53</p>
<p>Assurance AGS/ATC - Bureau d'assurance 21 rue de la République 53100 Mayenne Tél: 03 53 53 53 53</p>		
<p>Architecte d'Exécution SARL IFR-ARC 10 rue de la République 53100 Mayenne Tél: 03 53 53 53 53</p>		

Etat futur
Rez-de-Chaussée
Ech. 1/50'

DATE Janvier 2020

PRO



Maître d'Ouvrage  SAINT-BERTHEVIN		<h1>04</h1>
Aménagement du Centre de Rencontres (CDR) 53940 Saint-Berthevin		
		n° 1908
Adresse : Avenue 1789 (N° 1) - 53940 Saint-Berthevin Téléphone : 03 53 43 12 12 Site : www.saint-berthevin.fr	Adresse : Avenue 1789 (N° 1) - 53940 Saint-Berthevin Téléphone : 03 53 43 12 12 Site : www.saint-berthevin.fr	
Adresse Clientèle : Avenue 1789 (N° 1) - 53940 Saint-Berthevin Téléphone : 03 53 43 12 12 Site : www.saint-berthevin.fr		
Etat futur Etage / Combles Ech. 1/50'		
DATE Janvier 2020		
MODIFICATION	<div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>	<h1>PRO</h1>

